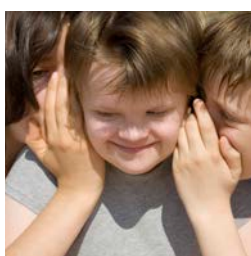
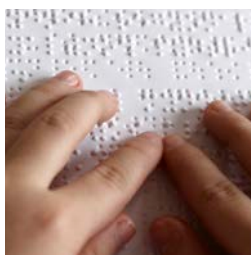


2016 - 2018

Schéma départemental pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées

Présentation synthétique



L'élaboration du schéma départemental pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes en situation de handicap 2016-2018 est arrivée à son terme.

Je voudrais ici remercier les très nombreux partenaires (ARS, CAF, MSA, CARSAT, Communes, Communautés de communes, établissements publics et privés, associations d'usagers, Département, État) impliqués dans le travail d'élaboration de ce schéma depuis le mois de juin 2015. Grâce à ces intenses et fructueuses réflexions, le Département de Saône-et-Loire va ainsi pouvoir accompagner sereinement ses aînés et toutes les personnes en situation de handicap.

Pour ce nouveau schéma, il a fallu que chacun prenne en compte le contexte actuel, budgétaire et sociétal, ainsi que la loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement (loi ASV) et le rapport Piveteau, pour lequel le Département a d'ailleurs été retenu comme territoire pionnier.

Avec 12% de la population qui a plus de 75 ans (contre 9% en France), il est de notre devoir d'anticiper l'avenir, et d'autant plus que notre politique en faveur de ces deux publics reste la priorité départementale à laquelle nous consacrons notre plus gros budget.

C'est pour cela que le schéma a été élaboré dans le souci de préparer la collectivité à quatre grands enjeux :

- **consolider le rôle de chef de file du Département** en matière d'action sociale et médico-sociale, tout en impulsant une « politique de faire ensemble »,
- **continuer à apporter des réponses de qualité à des besoins croissants et évolutifs**, dans un contexte budgétaire fortement contraint,
- **anticiper la perte d'autonomie** dans un contexte de fort vieillissement démographique,
- **apporter des réponses de qualité et de proximité**, tout en garantissant une égalité de traitement, en tout lieu du territoire de Saône-et-Loire.

Avec également un enjeu fort de médicalisation des structures pour lequel le Département veillera pleinement à ce que l'État prenne toutes ses responsabilités.

Améliorer le quotidien et la qualité de vie de nos concitoyens est en effet une de nos priorités majeures.

André ACCARY,
Président du Conseil départemental
de Saône-et-Loire



Quelques chiffres-clés

Contexte démographique

La part des personnes âgées de plus de 75 ans dans la population en Saône-et-Loire est plus forte qu'au plan national.

Saône-et-Loire

France

11,8 %

9,1 %

Un indice de vieillissement* élevé de la population en Saône-et-Loire.

101

72

* Rapport entre le nombre de personnes de 65 ans et plus pour 100 personnes de moins de 20 ans.

La priorité du Département



**Politique Autonomie
164 millions €
par an**

Des enjeux forts

ANTICIPER LES DÉFIS À VENIR

- Poursuite de la progression du nombre de personnes âgées de + de 75 ans et des personnes handicapées vieillissantes.
- Priorité au maintien à domicile.
- Accompagnement des parcours de vie.
- Gestion des situations complexes.
- Médicalisation des structures.

Le schéma, une feuille de route commune pour 3 ans

UN SCHÉMA, C'EST QUOI ?

Un schéma, c'est un document qui précise, pour une population ciblée et une période donnée, l'état des besoins et les actions qui peuvent être menées pour répondre à ces besoins.

Sur le champ de l'autonomie, il va permettre de donner les grandes priorités qui concernent le quotidien des personnes âgées et des personnes en situation de handicap.

QUELS SONT LES ACTEURS DU SCHÉMA DÉPARTEMENTAL ?

Le Département de Saône-et-Loire a souhaité inscrire les travaux d'élaboration de son nouveau schéma de l'autonomie **dans le cadre d'une large concertation**.

L'élaboration de ce schéma a ainsi mobilisé plus de 200 acteurs du territoire intervenant dans les secteurs des personnes âgées et des personnes en situation de handicap : institutions (Agence régionale de santé, OPAC, CARSAT...), associations d'usagers (Associations des paralysés de France, Alma 71...), et autres professionnels du médico-social (établissements, aides à domicile...).

Ce sera ensuite un **document de référence pour les 3 années à venir avec 4 axes prioritaires**, pour l'ensemble des acteurs concernés.

COMMENT A-T-IL ÉTÉ ÉLABORÉ ?

L'élaboration de ce schéma s'est déroulée en trois phases :

- **lancement de la démarche et réalisation du bilan** du schéma précédent,
- **état des lieux de l'offre et des besoins** des personnes âgées et des personnes en situation de handicap (6 groupes de travail autour de 6 grandes thématiques),
- **élaboration des axes stratégiques et des actions** du schéma départemental pour l'autonomie 2016-2018 (6 groupes de travail).

Deux comités ont été réunis entre chacune de ces phases : le **comité stratégique** (impulseur et pilote de l'élaboration du schéma) et le **comité opérationnel** (instance consultative et force de propositions, composée notamment de représentants des usagers).



AXE 1 Mobiliser et Impulser

Il s'agit de mieux prévenir la perte d'autonomie, de s'appuyer sur la société civile comme force de propositions et de dynamiser la mise en réseau des acteurs locaux.

Actions 2016 - 2018

- **Action n°1** : Impulser une politique départementale partagée en matière de prévention de la perte d'autonomie
- **Action n°2** : Activer la société civile comme force de propositions autour de la politique autonomie
- **Action n°3** : Impulser les dynamiques au niveau local en lien avec les projets de territoire et les contrats locaux de santé
- **Action n°4** : Améliorer le repérage des situations de fragilité et promouvoir la bienveillance à domicile et en établissement
- **Action n°5** : Soutenir les proches aidants des personnes âgées et des personnes en situation de handicap
- **Action n°6** : Accompagner l'évolution des pratiques et favoriser le développement des compétences des professionnels



AXE 2

Simplifier et fluidifier

Pour éviter les ruptures de parcours des usagers, la Saône-et-Loire s'inscrit comme l'un des pionniers dans la mise en oeuvre des préconisations du rapport Piveteau (voir encadré). Il s'agit également de développer les passerelles entre les différents professionnels et établissements médico-sociaux.

La simplification des démarches pour l'utilisateur fait également partie de cette priorité avec notamment le déploiement du service en ligne ViaTrajectoire, pour s'inscrire en établissement

LE RAPPORT PIVETEAU

Le rapport Piveteau est appelé « Zéro sans solution » ou « le devoir collectif de permettre un parcours de vie sans rupture, pour les personnes en situation de handicap et leurs proches ». Il entend trouver des solutions durables pour l'ensemble des personnes handicapées.

La Saône-et-Loire a été retenue comme département pionnier pour la mise en application des préconisations issues de ce rapport, qui alimentent le plan d'action du schéma 2016-2018.

Actions 2016 - 2018

- **Action n°7** : Mobiliser les acteurs autour de la mise en oeuvre des préconisations de la démarche « une réponse accompagnée pour tous » et notamment du dispositif d'orientation permanent
- **Action n°8** : Favoriser l'articulation et la qualité des interventions à domicile
- **Action n°9** : Renforcer la coordination entre les secteurs social, sanitaire et médico-social
- **Action n°10** : Faciliter les passerelles entre établissements et services médico-sociaux
- **Action n°11** : Simplifier les démarches d'admission au sein des établissements médico-sociaux pour les usagers
- **Action n°12** : Rénover les modalités de fonctionnement de l'offre en faveur des adultes en situation de handicap
- **Action n°13** : Accompagner les besoins de médicalisation des structures accueillant des personnes âgées et des personnes en situation de handicap
- **Action n°14** : Renforcer la coordination avec la Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail (CARSAT) et la Mutualité sociale agricole (MSA) en termes d'évaluation et de parcours sans rupture



AXE 3 : Innover et informer

Les actions doivent concourir à renforcer l'accessibilité aux offres de droit commun (culture, sport, loisirs...), promouvoir la domotique et améliorer la qualité de l'information sur les droits et les dispositifs existants.

Actions 2016 - 2018

- **Action n°15** : Promouvoir les offres culturelles, sportives et de loisirs de droit commun accessibles aux personnes âgées et aux personnes en situation handicap
- **Action n°16** : Soutenir les réponses innovantes permettant de sécuriser le maintien à domicile des personnes âgées et des personnes en situation de handicap
- **Action n°17** : Développer l'information pour améliorer la connaissance et la compréhension des dispositifs en faveur de l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées pour les usagers et les professionnels



AXE 4 : Agir en proximité

Il s'agit de renforcer la cohérence du maillage territorial, de déployer les Maisons locales de l'autonomie dans tout le territoire et de définir des modalités de partenariat entre le Département et les EPCI.

- **Action n°18** : Réinterroger le maillage territorial de l'offre de services à domicile
- **Action n°19** : Poursuivre la territorialisation de la politique en faveur des personnes âgées et des personnes en situation de handicap

Département de Saône-et-Loire
Direction de l'autonomie des personnes âgées
et des personnes handicapées

Espace Duhesme - 18, rue de Flacé
71026 Mâcon Cedex 9
03 85 39 75 61

www.saoneetloire71.fr
Facebook et Twitter : saoneetloire71

